



Droit du locataire face aux propriétaires

Par **safia**, le **20/04/2009** à **22:55**

Bonjour, je suis locataire d'un appartement de type T3, dans une résidence privée comprenant 3 autres appartements. Avec les autres locataires nous avons demandés aux propriétaires de couper les branches d'un arbre qui nous posés problemes (chenille, branche qui tombe, feuille, et surtout de la résine)ayant des enfant mais aussi les voitures qui sont garés juste dessous.Après plusieurs mois, une entreprise est enfin venu coupé les branches. Cependant quelques mois plus tard, nous recevons dans nos charges 114€ à payer par locataire pour ce services fait.Est ce à nous de payer???

Par **jeetendra**, le **21/04/2009** à **09:14**

bonjour, il me semble que c'est à la charge du propriétaire (les arbres lui appartiennent j'imagine), contactez votre agence départementale pour l'information des locataires (adil), courage à vous, cordialement
Adil de LYON du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00, sans interruption. rn9, rue Vauban rn69006 LYON rnTél. 04.78.52.84.84 rnFax. 04.72.75.02.65 rnMèl contact-adil69@orange.fr
Adil de VILLEFRANCHE du lundi au jeudi, de 9h00 à 18h00. rn20, rue Claude Bernard rn69400 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE rnTél. 04.74.65.61.11 rnMèl adil.villefranche@orange.fr